

presseocean.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**
(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur presseocean.fr/obseques

En partenariat avec **dansnoscoeurs.fr**

Les avis d'obsèques du jour *

en Loire-Atlantique

Ancenis-Saint-Géréon

Mme Solange GILLET

Bouguenais

M. Philippe PERRAUDEAU

Cordemais

M. Bernard PLOQUIN

Couëron

M. Daniel LE CLINCHE

Gorges

M. Jean-Pierre MOREL

La Chapelle-sur-Erdre

M. Patrick SOULIGNAC

Les Sorinières

M. Roger TRICOCHÉ

Missillac

M. Roger JOSSO

Nantes

M. Gilbert CHARVY

M. Alain GARAVEC

M. Hervé GERMAIN

M. Loïc HOCHEDÉ DE LA PINSONNAIS

Mme Jeannine THOMAS

Nort-sur-Erdre

Mme Marie-Anne LANGEVIN

Saint-Lumine-de-Coutais

Mme Améline CHAUVELON

Saint-Sébastien-sur-Loire

M. Jean-Louis GAULTIER

Sautron

Mme Annick LOVIAT

Vallet

M. Yannick VALLET

dans les autres départements

Barbâtre

Mme Armelle RÉCHET

Orée d'Anjou

M. Jacques DOMMANGEAU

(*) ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

en Loire-Atlantique

■ **Batz-sur-Mer**

14 h 30 : M. Jean ROUXEL, en l'église Saint-Guénolé. Pompes Funèbres Triskell

■ **Besné**

10 h 30 : Mme Jeannine LEGOF, en l'église.

■ **Bouvron**

10 h 30 : M. Albert LOQUET, en l'église. Pompes Funèbres Courousse

■ **Chaumes-en-Retz**

10 h 30 : M. Frédéric SORIN, en l'église d'Arthon-en-Retz. Pompes Funèbres Allain

■ **Château-Thébaud**

16 h 30 : M. Jean-Luc MORIN, au crématorium. Cooperative Funéraire De Nantes

■ **Clisson**

10 h 00 : Mme Marie DOUCET, en l'église Notre-Dame. Pompes Funèbres Arnaud

■ **Guérande**

15 h 00 : M. Jean LE NAY, au cimetière paysager. Pompes Funèbres De France

■ **La Chapelle-sur-Erdre**

10 h 30 : Mme Odette GUINEL, en l'église Sainte-Catherine. Pompes Funèbres Et Marbrerie Funeroc

■ **La Plaine-sur-Mer**

10 h 00 : M. Louis GELY, en l'église. Pompes Funèbres Allain

■ **La Turballe**

15 h 30 : Mme Soizick JARNO, en l'église de Trescalan. Pompes Funèbres Oceane

■ **Le Pellerin**

15 h 00 : Mme Danièle BABIN-LECLESVE, en l'église. Pompes Funèbres Guitteny-Thomas

■ **Les Sorinières**

15 h 00 : M. Louis VRIGNAUD, en l'église. Pompes Funèbres Arnaud

■ **Loireauxence**

10 h 30 : Mme Lydie BODET, en l'église. Pompes Funèbres Ravard

■ **Nantes**

10 h 00 : M. Jacques EVEN, en l'église Saint-Michel de la Croix-Bonneau. Roc Eclerc Nantes

10 h 30 : Mme Evelynne TAHIER, au crématorium du cimetière Parc. Maison Debray

11 h 00 : M. Joseph LEPINAY, en l'église Saint-Clair. Roc Eclerc Nantes

15 h 00 : Mme Pierrette GRATAS-MICHENAUD, en l'église Saint-François-d'Assise. Roc Eclerc Nantes

■ **Saint-Aubin-des-Châteaux**

10 h 30 : M. Roland CAMUS, en l'église. Pompes Funèbres Garcia

■ **Saint-Jean-de-Boiseau**

11 h 00 : M. Patrice BRUNETEAU, au crématorium. Pompes Funèbres Lacoste

15 h 30 : M. Albert CALVEZ, au crématorium. Pompes Funèbres Lacoste

■ **Saint-Julien-de-Concelles**

10 h 30 : Mme Jeanne SAUDEAU, en l'église. Pompes Funèbres Gerard Et Fils

■ **Saint-Nazaire**

15 h 00 : Mme Claudine DUPLESSY, en la chapelle de Saint-Paul. PFG St Nazaire / Troenes

15 h 00 : Mme Pierrette GUENGANT, au crématorium. PFG St Nazaire / Troenes

■ **Vair-sur-Loire**

15 h 00 : Mme Pierrette GENDRY, en l'église de Saint-Herblon. Pompes Funèbres Ravard

■ **Vallet**

10 h 30 : M. Germain PETITEAU, en l'église. Pompes Funèbres Gerard

■ **Vertou**

14 h 30 : Mme Marie-Josèphe POEZEVARA, en l'église Saint-Martin. Roc Eclerc Vertou

(*) ayant fait l'objet d'un avis dans le journal

Avis de décès

LES SORINIÈRES

L'UNC vous fait part du décès de

Monsieur Roger TRICOCHÉ
AFN

Une crémation a eu lieu **le samedi 13 septembre, aux Sables-d'Olonne.**

SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS
SAINT-MICHEL-EN-L'HERM (85)

VIEILLEVIGNE

Joseph (+),
Françoise et Yvon Joulain,
Jean-Luc et Annabel,
Valérie et Yves Musset, ses enfants;
Guillaume et Audrey, Aline et Yoann,
Jessica et François-Xavier, Marie,
Anne-Sophie et Antoine,
ses petits-enfants;
Zoé, Léna, Paul et Hugo,
ses arrière-petits-enfants,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Améline CHAUVELON
née LUCAS

survenu à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 17 septembre 2025, à 15 heures, en l'église de Saint-Lumine-de-Coutais.**

Améline repose à l'Espace funéraire du Lac Gautier, 1 rue des Meuniers à Saint-Lumine-de-Coutais.

La famille remercie le personnel hospitalier de l'HAD, les infirmières de Saint-Lumine-de-Coutais, les Drs Lecomte et Poignant, Aïcha, sa garde malade, pour leur gentillesse et leur dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*Espace funéraire du Lac Gautier,
St-Philbert-de-Grand-Lieu,
02 51 70 97 80*

BARBÂTRE, VERTOU

La famille vous fait part du décès de

Armelle RÉCHET
née CHIPEAU

survenu à l'âge de 82 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu **jeudi 18 septembre 2025, à 11 h 30, au crématorium de Châlans.**

Armelle repose au funérarium Fradet, 35 bis rue des Sables à Beauvoir-sur-Mer.
Fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Fradet,
Beauvoir-sur-Mer, 02 28 10 58 40*

ORÉE D'ANJOU (LANDEMONT)
LE LOROUX-BOTTEREAU
DIVATTE-SUR-LOIRE
(LA CHAPELLE-BASSE-MER)
BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
(GESTÉ)

Thérèse, son épouse;
Jacques et Françoise,
Michel et sa compagne,
Patrick et Ghislaine,
Dominique et Jocelyne,
Chantal et Alain (+) Redureau,
Claudine et Jacques Allaire,
ses enfants;
ses 9 petits-enfants
et 12 arrière-petits-enfants,
sa sœur, son beau-frère
et sa belle-sœur
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur
Jacques DOMMANGEAU

survenu le 14 septembre, à l'âge de 95 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 18 septembre 2025, à 14 h 30, en l'église de Landemont d'Orée-d'Anjou.**

Jacques repose au funérarium des Mauges de Landemont, salon Cas-siopée. Visites de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

La famille remercie le personnel de l'EHPAD de Landemont pour sa gentillesse et sa bienveillance.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF des Mauges Ste-Chantal,
Orée d'Anjou, 02 19 00 02 30*

NANTES

Ses beaux-frères, ses belles-sœurs,
ses neveux et nièces
ainsi que ses petits-enfants ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Alain GARAVEC

survenu le samedi 13 septembre 2025, à l'âge de 70 ans.

*Pompes funèbres Memoria,
Nantes, 02 28 23 77 62*

VALLET

M. Jérôme Marchais, maire de Vallet,
les conseillers municipaux
et l'ensemble des agents municipaux
ont appris avec une vive émotion et
une profonde tristesse le décès de

Monsieur Yannick VALLET
Agent municipal depuis 2007

En ces douloureuses circonstances,
nous exprimons à sa famille et à ses
proches nos sincères condoléances.
La cérémonie religieuse sera célébrée
ce mardi 16 septembre, à 10 h 30, en l'église de Saint-Germain-sur-Moine de Sèvremoine.

SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE, CHALLANS

Il a plu au Seigneur de rappeler à lui

Jean-Louis GAULTIER

à l'aube de ses 90 ans.

De la part de :

Monique, son épouse;

Anne, sa fille;

Madeleine, sa sœur;

Ginou, sa belle-sœur et Elie;

Rose-Marie et René et leurs enfants,

ses neveux, nièces, petits-neveux,

petites-nièces, arrière-petits-neveux

et arrière-petites-nièces.

La cérémonie religieuse sera célébrée

vendredi 19 septembre 2025,

à 14 h 30, en l'église du bourg de

Saint-Sébastien-sur-Loire, suivie

de l'inhumation au cimetière du

Bourg de Saint-Sébastien-sur-Loire.

Jean-Louis repose au funérarium de

Saint-Sébastien-sur-Loire, 13 rue de

la Commune.

La famille remercie les infirmières

Sarah et Véronique, les

aides-soignants Bruno et Lydie ainsi

que toute l'équipe de l'HAD.

Fleurs naturelles ou dons à la Ligue

contre le cancer ou à la Fondation

Recherche Médicale.

Cet avis tient lieu de faire-part et de

remerciements.

*Roc Eclerc,
St-Sébastien-sur-Loire, 02 40 34 01 33*

NANTES

A ceux qui l'ont connu, aimé et
estimé, nous faisons part avec
tristesse du décès de

Monsieur Hervé GERMAIN

survenu le samedi 13 septembre 2025, à l'âge de 78 ans.

De la part de :

Danielle, son épouse;

Vanessa et Vanina, ses filles;

Morgane, Valentin, Naïa et Maxine,

ses petits-enfants adorés,

ainsi que l'ensemble de la famille.

Un dernier hommage lui sera rendu

vendredi 19 septembre 2025,

à 16 h 30, au crématorium du ci-

metière Parc de Nantes.

La famille remercie en particulier le

personnel soignant et médical.

Cet avis tient lieu de faire-part et de

remerciements.

*La Maison des Obsèques-PF Arnaud,
Nantes, 02 40 74 90 00*

ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Maurice Gillet, son époux;

Sophie et Philippe,

Jean-Yves et Chantal,

Patrice et Laure-Anne,

Céline et Olivier, ses enfants;

Pauline, Léa, Louison, Antoine, Inès

et Raphaël, ses petits-enfants,

et toute sa famille ont la tristesse de

vous faire part du décès de

Madame Solange GILLET
née CHAILLOU

décédée à l'âge de 80 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 18 septembre 2025,**

à 15 heures, en l'église d'Ancenis,

suivie de l'inhumation.

Solange repose à l'Espace funéraire

Debray d'Ancenis.

La famille remercie l'ensemble du

personnel de la résidence de la

Suzaie, pour son accompagnement

bienveillant.

*Maison Debray,
Ancenis, 02 40 29 69 05*

**De nombreux services
pour rendre hommage**

Offrande de fleurs, dons,
dépôt de condoléances,
plantation d'arbres sur :
avis-de-deces.ouest-
france.fr/presse-ocean/

Obsèques à suivre →



ROC • ECLERC

**SERVICES
FUNÉRAIRES**

Vos agences Roc Eclerc à NANTES

3 chaussée de la Madeleine

02 40 47 00 56

5 chemin de la Justice

02 51 83 00 13

10 boulevard Emile Romanet

02 51 80 68 81

38 boulevard Joliot Curie

02 40 75 60 13

À votre écoute 24h/24 et 7j/7

RCS Nantes 428 559 884 - N° ORIAS 14 000 678.

roc-eclerc.com

Suite Obsèques

NANTES, MESQUER

L'Hospitalité Nantaise vous fait part du décès de

Loïc de la PINSONNAIS
Hospitalier de l'Hospitalité
Nantaise Notre Dame de Lourdes

La célébration religieuse aura lieu **jeudi 18 septembre 2025, à 15 heures, en l'église de Mesquer.**

MISSILLAC, SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

Suzanne Josso, son épouse;
Fabrice et Flavie,
Véronique et François, Vincent (†),
ses enfants et leurs conjoints;
Sébastien et Anaïs, Aurélien,
Romain et Auriane, Gabriel (†),
ses petits-fils et leurs conjointes;
Lou, son arrière-petite-fille,
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Roger JOSSO

survenu le samedi 13 septembre 2025, dans sa 89^e année.
La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 18 septembre 2025, à 15 heures, en l'église de Missillac**, suivie de l'inhumation au cimetière de Missillac.
Roger repose au funérarium de Dref-féac.
La famille remercie le Dr Jean-Michel Richard, Anne-Sophie, Pauline, Fabrice et Aurélien du cabinet infirmier ainsi que le centre de soin de suite Le Bodio pour leur gentillesse et leur dévouement.
Fleurs naturelles seulement.
Pas de plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*Pompes Funèbres LM - Le Choix
Funéraire,
Saint-Gildas-des-Bois, 09 86 64 98 26*

NORT-SUR-ERDRE, NANTES, MONTRÉAL MILAN, BADEN-BADEN

Yann, Gaël et Véronika,
ses fils et sa belle-fille;
Léo, Arthur, Louka, Matthias,
ses petits-fils,
ainsi que toute sa famille et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie-Anne LANGEVIN
née BOURRÉ
veuve de
Monsieur Pierre LANGEVIN

survenu à l'âge de 81 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 19 septembre 2025, à 10 h 30, en l'église de Nort-sur-Erdre.**
Marie-Anne repose à l'Espace funéraire Les Deux Rives à Nort-sur-Erdre.
La famille remercie en particulier le Dr Caroline Viala ainsi que toute son équipe de soins du CHU de Nantes pour leur bienveillance et leur accompagnement.
Fleurs naturelles et/ou dons pour la recherche contre le cancer.
Condoléances sur www.pompes-funebres-martinez.fr
*PF Martinez - Funéplus,
Nort-sur-Erdre, 02 40 72 14 14*

GORGES

La section ACPG-CATM de Gorges vous fait part du décès de son camarade

Jean-Pierre MOREL

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 18 septembre 2025, à 10 heures, en l'église de Gorges.**

*La Maison des Obsèques-PF Arnaud,
Clisson, 02 40 03 90 20*

COUËRON, CORDEMAIS, CARQUEFOU

Monique (†), son épouse;
Sylvie et Fabrice Dessauvre,
Patrice et Gaëlle Le Clinche,
ses enfants et leurs conjoints;
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
Didier et Myriam Le Clinche,
son frère et sa belle-sœur;
David, son filleul ont la tristesse de vous faire part du décès de

Daniel LE CLINCHE

survenu à l'âge de 79 ans.
Un dernier au revoir lui sera rendu **vendredi 19 septembre 2025, à 13 h 30, au crématorium du cimetière Parc de Nantes.**
Daniel repose à la chambre funéraire de Saint-Étienne-de-Montluc.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Lacoste - Funéplus,
St-Etienne-de-Montluc,
02 40 86 94 88*

SAUTRON

Marie-Cécile Gessant, maire,
le conseil municipal et ses anciens collègues élus ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Annick LOVIAT
Conseillère municipale
de 1977 à 2014

Ses obsèques auront lieu **vendredi 19 septembre 2025, à 14 h 30, en l'église de Sautron.**

BOUGUENAI

Delphine et Olivier,
sa fille et son gendre;
Louane, Victor et Axel,
ses petits-enfants;
Coco, sa compagne;
Sylvie, sa sœur,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur
Philippe PERRAUDEAU**

survenu à l'âge de 68 ans.
Philippe repose à la chambre funéraire des Ets Arnaud aux Sorinières.
Un dernier au revoir lui sera rendu **jeudi 18 septembre 2025, à 12 heures, au crématorium de Château-Thébaud.**
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*La Maison des Obsèques-PF Arnaud,
Les Sorinières, 02 28 00 01 02*

CORDEMAIS

Monique, son épouse;
Magali et Céline, ses filles;
ses 3 petits-enfants,
Denise, sa maman,
ainsi que toute sa famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Bernard PLOQUIN
dit "Ben"

survenu à l'âge de 69 ans.
Une bénédiction aura lieu **jeudi 18 septembre 2025, à 11 heures, en l'église de Cordemais**, suivie de la crémation au crématorium de Nantes, à 16 h 30.
Bernard repose à la chambre funéraire de St-Etienne-de-Montluc.

*PF Lacoste - Funéplus,
St-Etienne-de-Montluc,
02 40 86 94 88*

LA CHAPELLE-SUR-ERDRE SAFFRÉ, NORT-SUR-ERDRE

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Patrick SOULIGNAC

survenu à l'âge de 77 ans.
De la part de :
Marie-Annick, son épouse;
Anthony et Virginie,
Sébastien et Gwenaëlle,
Mélanie et Romain (†), ses enfants;
Steven, Miléna, Alexis, Hugo, Laura et Romy, ses petits-enfants adorés;
son frère, sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs,
ses neveux et nièces
ainsi que toute sa famille et ses amis.

Un dernier au revoir lui sera rendu **jeudi 18 septembre 2025, à 14 h 30, à l'Espace funéraire L'Autre Rive de Treillières.**
Patrick repose à l'Espace funéraire L'Autre Rives à Treillières.
La famille remercie le personnel soignant du CHU de Nantes, son médecin traitant et ses infirmières à domicile pour leur gentillesse et leur dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pompes-funebres-martinez.fr

*PF Martinez - Funéplus,
Treillières, 02 40 72 14 14*

La parution des avis
d'obsèques est prioritaire

Celle des remerciements
peut se trouver décalée

NANTES

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Jeannine THOMAS
née LEDUC

dans sa 101^e année.
De la part de :
Françoise et Jean-Yves Eriau,
Frédérique et Jean-Pierre Thomas,
ses enfants;
Thomas, Marie-Alix, Jean-Matthieu,
Éléonore et Pierre-Guillaume,
ses petits-enfants;
la famille Vinet, ses neveux et nièces.
La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 19 septembre 2025, à 10 heures, en la chapelle de la résidence Saint-Joseph de Nantes**, suivie de l'inhumation au cimetière du Landreau à Orvault.
Cet avis tient lieu de faire-part.

*PF de la Miséricorde,
Nantes, 02 40 14 09 83*

NANTES, LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Dominique, son épouse;
Hélène, Pierre et Alice, ses enfants,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Gilbert CHARVY

survenu le vendredi 12 septembre 2025, à l'âge de 74 ans.
Les obsèques seront célébrées **lundi 22 septembre 2025, à 11 h 30, au crématorium du cimetière Parc à Nantes.**
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*Roc Eclerc,
Nantes Justice, 02 51 83 00 13*

MONTILLIERS, LOIREAUXENCE (BELLIGNÉ), DOUÉ-EN-ANJOU (DOUÉ-LA-FONTAINE), TOUTLEMONDE LYS-HAUT-LAYON (VIHIERS ST-HILAIRE-DU-BOIS), CHOLET

M. Francis Charbonnier (†), son époux;
Annie et Bébert,
Francis et Christine,
Yves et Anne-Marie,
Christian et Renée,
Hélène et Jacques,
Claude et Marie-Hélène,
Chantal et Patrice,
Françoise et Dominique,
Maryse et Laurent,
Laurent et Guilaïne,
Pascale,
Jacques et Isabelle,
Christophe et Manuella,
ses enfants;
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
sa sœur, Thérèse,
ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

**Madame
Anne-Marie CHARBONNIER**
née GRELLIER

survenu à l'âge de 96 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 17 septembre 2025, à 14 h 30, en l'église de Montilliers.**
Anne-Marie repose à la chapelle de l'EHPAD de Montilliers.
La famille remercie en particulier le personnel de l'EHPAD de Montilliers.
Dons pour le fleurissement de sa tombe.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Jolly,
Coron, 07 49 77 04 91*

VERRIÈRES-EN-ANJOU (SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU)

Jean-Charles, son époux;
ses enfants et leurs conjoints,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Josiane JUBAULT
née DUNCKEL

survenu le dimanche 14 septembre 2025, à l'âge de 79 ans.
Un dernier au revoir lui sera rendu **samedi 20 septembre 2025, à 10 heures, au crématorium de Brisac-Quincé.**
Josiane repose à la Maison funéraire, 51 bd Gaston Birgé à Angers.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PFG Services Funéraires,
Angers, 02 41 33 62 22*

LOIRE-AUTHION (LA BOHALLE, ANDARD) GENNES-VAL-DE-LOIRE (LE THOUREIL) VERRIÈRES-EN-ANJOU (PELLOUAILLLES-LES-VIGNES)

M. Michel Gendron (†), son époux;
Nathalie et Pascal Le Bronec,
Laurence et Jean-Noël Da Costa,
Gilles et Béatrice Gendron,
ses enfants;
Céline, Emmanuelle, Maxime, Bastien, Clément, Jérémy, Tony,
ses petits-enfants et leurs conjoints;
ses arrière-petits-enfants,
ainsi que toute la famille ont le chagrin de vous annoncer le décès de

Madame Mauricette GENDRON
née ROUSSELIN

survenu le dimanche 14 septembre 2025, à l'âge de 86 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 17 septembre 2025, à 10 h 30, en l'église d'Andard**, suivie de la crémation au Centre funéraire de Corné, à 14 h.
Mme Mauricette Gendron repose à la chambre funéraire du Parc, 1 rue de Chauffour à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
La famille remercie le personnel de l'EHPAD du Bourg Joly à Saint-Mathurin-sur-Loire.
Condoléances sur registre.
Fleurs naturelles seulement,
pas de plaques.
Ce présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Goliot,
Loire-Authion, 02 41 68 20 00*

TRÉMENTINES, BAUD (56)

C'est avec une profonde tristesse que nous vous faisons part du décès de

**Madame
Marie-Madeleine DELAUNAY**
née HOUDET

survenu à l'âge de 74 ans.
De la part de :
Bernard, son époux;
Patrice (†), son fils;
Sophie, sa fille et Patrick, son mari;
Maëlys, Zachary ses petits-enfants;
ses frères, ses soeurs,
ses beaux-frères et belles-soeurs
ainsi que toute la famille.
Marie-Madeleine repose à la Maison funéraire Grenouilleau Frères de Trémentines, visites possibles ce mardi de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h et mercredi de 10 h à 12 h.
La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 17 septembre 2025, à 14 h 30, en l'église de Vezins**, suivie de l'inhumation au cimetière de Trémentines.
Fleurs naturelles seulement.
Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*Ets Grenouilleau Frères,
Trémentines, 02 41 46 66 27*

Obsèques à suivre →



ROC • ECLERC

**SERVICES
FUNÉRAIRES**

Vos agences Roc Eclerc à NANTES

3 chaussée de la Madeleine
02 40 47 00 56

5 chemin de la Justice
02 51 83 00 13

10 boulevard Emile Romanet
02 51 80 68 81

38 boulevard Joliot Curie
02 40 75 60 13

À votre écoute 24h/24 et 7j/7

RCS Nantes 428 559 884 - N° ORIAS 14 000 678.

roc-eclerc.com

Suite Obsèques

LEGÉ, CANTELEU (76)

Ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la grande douleur de vous faire part du décès de

Madame Jacqueline BAUDRY
survenu à l'âge de 83 ans.
Un dernier hommage lui sera rendu **jeudi 18 septembre 2025, à 15 h 30, au crématorium de Châlans.**
Visites à la chambre funéraire Relet à Legé.
La famille remercie le personnel de l'EHPAD de Legé pour sa gentillesse, son dévouement et son accompagnement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Contactéances sur www.relet.fr

*PF Relet,
Legé, 02 40 26 33 00*

LONGUÉ-JUMELLES
GENNES-VAL-DE-LOIRE
(LES ROSIERS-SUR-LOIRE)
NOUAILLÉ-MAUPERTUIS (86)
SAINT-PAUL-LES-FONTS (30)

Robert (+), son époux;
Christian et Danielle, Jean-Noël (+),
Marie-Françoise, Annie et Michel,
Brigitte et Henri, Gilles et Patricia,
Yves et Viviane, Isabelle et Patrice,
Laurent et Nathalie,
ses enfants et leurs conjoints;
ses petits-enfants,
arrière-petits-enfants,
ses frères, ses belles-sœurs
et l'ensemble de la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Denise CORVAISIER
née GUITTON
survenu à l'âge de 98 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 18 septembre 2025, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de la Légion d'Honneur à Longué-Jumelles**, suivie de l'inhumation au cimetière.
Denise repose en la Maison funéraire Rabineau, salon n°3.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Rabineau,
Longué, 02 41 50 03 29*

TOUTLEMONDE

René, son époux;
Isabelle, Thierry et Nathalie,
ses enfants;
Mélina, Antoine, Etienne et Alixe,
ses petits-enfants,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Monique METIVIER
née VERON
à l'âge de 79 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 18 septembre 2025, à 10 heures, en l'église de Toutlemonde.**
Monique repose au funérarium Bidet de Maulévrier. Visites réservées à la famille et aux amis proches.
Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Bidet,
Maulévrier, 02 41 55 46 46*

SOUDAN, OMBRÉE-D'ANJOU
(POUANCÉ), CAMPBON

Eugène (+), son époux;
Marie-Chantal et Christophe,
Claudine et Dominique, ses enfants;
Stéphanie, Éloïse, Romain, Quentin,
ses petits-enfants;
Kélyanno, Khalya,
ses arrière-petits-enfants,
ainsi que toute la famille ont la tristesse d'annoncer le décès de

Marie-Anne GUIBERT
née GAUCHER
survenu à l'âge de 81 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 18 septembre 2025, à 10 h 30, en l'église de Soudan.**
Marie-Anne repose à la Maison funéraire AMAB de Pouancé.
La famille remercie le personnel soignant et médical de La Prevalaye pour son dévouement.
Fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*Anjou Bleu Funéraire- PF Amab,
Ombrée d'Anjou, 02 41 92 11 02*

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Commune de FEREL
Abrogation partielle du PLU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A25-014 en date du 14 août 2025, le maire de la commune de Ferel a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'abrogation partielle du Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 8 juillet 2020, en tant qu'il classe 26 hameaux en zone agricole, conformément au jugement du tribunal administratif de Rennes du 6 février 2025.
L'enquête se déroulera en mairie de Ferel du 16 septembre 2025 à 9 h 00 au 1er octobre 2025 à 17 h 00 inclus.
Le dossier d'enquête publique est consultable :
- en mairie de Ferel aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00, le mardi et le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00,
- sur un poste informatique comprenant le dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la mairie de Ferel,
- sur le site internet suivant : <https://www.ferel.fr>
Chacun pourra consigner ses observations, à compter du 16 septembre 2025 à 9 h 00 au 1er octobre 2025 à 17 h 00 inclus :
- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie,
- soit les adresser par écrit à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, en mairie de Ferel, 1, place de la Mairie, 56130 Ferel,
- soit par mail à l'adresse : abrogation_PLU_EP@ferel.fr
Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :
- mardi 16 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 20 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 1er octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'émettre ses avis et remarques sur l'abrogation partielle du Plan local d'urbanisme.
À l'issue de cette enquête, le conseil municipal pourra prononcer l'abrogation partielle du PLU.
Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de M. Nicolas Rivalan, maire de Ferel, 1, place de la Mairie, 56130 Ferel, ou par téléphone au 02 99 90 01 06.
M. Bernard Boulic, responsable de bureau d'études en construction en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par Mme la Magistrate déléguée du tribunal administratif de Rennes par décision n° E25000116/35 en date du 5 juillet 2025.
À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le maire de Ferel afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le maire pourra éventuellement produire ses observations. Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, accompagné du registre et pièces annexées.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet suivant : <https://www.ferel.fr>
et ce pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Vie pratique
Pour un immeuble à construire,
la date de livraison est celle
du notaire

L'acquéreur d'un immeuble à construire peut se plaindre du retard de livraison que par rapport à la date notée dans l'acte de vente authentique, notarié, selon le code de la construction et de l'habitation.
Le délai de livraison indiqué dans le bon de commande ou de réservation d'un immeuble à construire ou à rénover n'a en revanche pas de réelle valeur, a souligné la Cour de cassation.
Selon ce principe, la Cour de cassation a annulé les indemnités qui avaient été accordées à des acquéreurs de lots dans une résidence à construire. Ces acquéreurs avaient décidé de faire un placement lié à un avantage fiscal en achetant des appartements qui devaient être ensuite donnés en location par une société gestionnaire de la résidence, selon les promesses du vendeur.
La livraison ayant accusé d'importants retards par rapport à la date indiquée dans le contrat de réservation, les clients avaient réclamé des indemnités. Mais seul le délai indiqué dans un acte authentique, c'est-à-dire signé devant notaire, engage le vendeur, ont rectifié les juges.
Selon le code de la consommation, l'acte notarié décrit l'immeuble ou la partie d'immeuble vendu, le prix et les modalités de paiement, le délai de livraison, la description des travaux, etc.
(Cass. Civ 3, 12.10.2022, X 21-20.804).

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Journées du patrimoine - 44

Préfecture de
la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial
Commune de GÉTIGNÉ

AVIS
DE CONSULTATION
DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n° 2025/ICPE/275 en date du 5 août 2025, une consultation du public est prévue du mercredi 1er octobre à 9 h 00 au vendredi 31 octobre 2025 à 17 h 30 dans la mairie de Gétigné aux jours et heures habituels d'ouverture, portant sur la demande présentée par l'EARL Poirier Éric pour l'exploitation d'un atelier avicole situé au lieu-dit La Belle Étoile sur la commune de Gétigné.
Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du mardi 16 septembre 2025, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr accompagné de la demande de l'exploitant.
Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet dans la mairie de Gétigné aux jours et heures habituels d'ouverture.
Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Gétigné, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique : [pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:(pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.
La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

Préfecture de
la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial
Commune d'ORVAULT

AVIS
DE CONSULTATION
DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n° 2025/ICPE/282 en date du 11 août 2025, une consultation du public est prévue du mercredi 1er octobre à 8 h 30 au vendredi 31 octobre 2025 à 17 h 30 dans la mairie d'Orvault aux jours et heures habituels d'ouverture, portant sur la demande présentée par la Société Kalhyge, en vue de l'augmentation de la capacité de lavage du linge pour son établissement, situé au 7, rue de la Garenne sur la commune d'Orvault.
Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du mardi 16 septembre 2025, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr accompagné de la demande de l'exploitant.
Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet dans la mairie d'Orvault, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Toute correspondance pourra être adressée, en mairie d'Orvault, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique : [pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:(pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.
La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

PAR COURTOISIE

Nous prions instamment nos annonceurs de répondre à toutes les lettres de candidature qui leur sont adressées et de restituer le plus rapidement possible les documents qui leur ont été confiés, même si un timbre n'a pas été joint pour la réponse.

PRECOM

Presse Océan

"Société d'Édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest"

Société anonyme
Siège social : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes
Commission paritaire n° 0425 C 86411
N°ISSN : 1144-3596
Date de dépôt légal : à parution
Président du Conseil d'Administration : M. Matthieu FUCHS
Directeur général : M. Marc DEJEAN
Directeur de la publication : M. Marc DEJEAN
Rédacteur en chef : M. Bruno GEOFFROY
Principal actionnaire : Société des Publications du Courrier de l'Ouest, filiale de la société civile SIPA contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste présidée par David GUIRAUD.
Conseil d'administration : MME C. SAOUT-GRIT et M. M. FUCHS, SIPA représentée par M. F.BAKHOUCHE.
Rédaction : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes
Tél. 02.40.44.24.00 - **Fax** : 02.40.44.24.40
Service clients : 10, rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9
Tél. 02 40 44 24 24 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Publicité :
Extra-locale :
366SAS : 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16 **Tél.** 01.80.48.93.66
Site internet : www.366.fr
Publicité régionale et locale : Additi, 10 avenue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02.19.29.04.27 - additi.media.fr
Adresse des bureaux Additi :
Nantes : 17 place Magellan - Ponant 2 - 44817 St-Herblain - **Tél.** 02.19.29.04.27
Saint-Nazaire : 10 Esp. Anna Marly, 44600 St-Nazaire - **Tél.** 02.30.88.22.98
Site internet : additi.media.fr
Impression : Ouest-France
parc d'activités de Tournebride - 44118 La Chevrolière
Abonnement : retrouvez nos offres sur <https://pojin.fr/abo> - Tarif 1 an : 443 €
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.
Certifié PEFC – PEFC/10-31-3502
Toute reproduction ou utilisation, même partielle, d'un article (texte, photo, graphique...) de Presse-Océan faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite du journal, est strictement interdite.



Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarchés.com](#)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Questembert Communauté

Fourniture de pneus pour la flotte automobile

PROCÉDURE ADAPTÉE

Marché public de fournitures

- 1°) Objet :** fourniture de pneus pour la flotte automobile de Questembert Communauté.
- 2°) Pouvoir adjudicateur :** Questembert Communauté, 8, avenue de la Gare, 56230 Questembert.
- 3°) Mode de passation :** procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique.
- 4°) Modalités d'obtention du dossier :** le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le site internet : <https://megalis.bretagne.bzh>
- 5°) Date limite de réception des offres :** le vendredi 10 octobre 2025, 12 h 00.
- 6°) Condition d'envoi :** voir règlement de consultation.
- 7°) Renseignements et pièces à produire :** se rapporter au règlement de consultation.
- 8°) Critères de jugement des offres :**
Critère 1 : prix : Note 100 pondérée à 70 % = 70 points.
Critère 2 : délai de livraison et d'exécution : Note 100 pondérée à 30 % = 30 points.
- 9°) Compléments d'informations :**
Les candidats pourront poser des questions, exclusivement via la plateforme, et au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres indiquée en page de garde de ce document.
Les questions seront transmises, accompagnées de leur réponse, à tous les candidats ayant retiré un dossier ou ayant répondu à une offre.
- 10°) Date d'envoi à la publication :** 11 septembre 2025.



Travaux de rénovation de 2 logements locatif social à Plouhinec

PROCÉDURE ADAPTÉE

- 1) Identification de l'organisme qui passe le marché :** SA d'HLM Le Foyer d'Armor, 21, rue Jules Legrand, CS 70735, 56107 Lorient cedex, tél. 02 97 64 22 70. Siret n° 863 500 393 00013.
Contact : MG de Kergariou, g.dekergariou@groupebhabitat.fr - 06 84 60 51 82. Profil d'acheteur : www.aog-groupebhabitat.com
- 2) Procédure de passation :** procédure adaptée avec négociation possible.
- 3) Objet du marché :** travaux de rénovation de 2 logements locatif social à Plouhinec.
- 4) Lieu d'exécution :** Morbihan (56).
- 5) Nombre et consistance des lots :**
Lot 01 : désamiantage, déplombage.
Lot 02 : démolitions, gros œuvre.
Lot 03 : menuiseries extérieures aluminium, fermetures, serrurerie.
Lot 04 : cloisons sèches, plâtrerie, plafonds non démontables.
Lot 05 : menuiseries bois.
Lot 06 : revêtements de sol, chapes, faïences.
Lot 07 : peinture, nettoyage général.
Lot 08 : ventilation, plomberie, sanitaires.
Lot 09 : électricité, chauffage électrique.
Lot 11 : espaces verts.
Lot 12 : terrassements, VRD.
- 6) Type de marché :** travaux.
- 7) Documents à produire par le candidat :** suivant article 5.1 du règlement de consultation.
- 8) Critères d'attribution :** suivant articles 6 du règlement de consultation.
- 9) Délai de validité des offres :** 180 jours.
- 10) Délai d'exécution des travaux :** 6 mois.
- 11) Date et lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :** les dossiers de consultation seront communiqués par voie électronique sur la plateforme Synapse.
- 12) Date limite de réception des offres :** le 7 octobre 2025 à 12 h 00 par voie dématérialisée.
- 13) Date d'envoi de l'avis à la publication :** 12 septembre 2025.

Agriculture

La nue-propriété de terres agricoles ne suffit pas pour les exploiter

L'exploitation de terres agricoles reçues en donation ou héritage n'est pas soumise à autorisation, sauf si seule la nue-propriété a été donnée. Une déclaration suffit pour les bénéficiaires d'une donation, location, vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au troisième degré. Ce n'est pas le cas pour un enfant qui n'a reçu que la nue-propriété, sans droit de jouissance. Un enfant bénéficiaire d'une donation voulait exploiter en vertu d'un prêt à usage gratuit accordé par les autres indivisaires, ce qui ne permet pas de donner congé au fermier en place. Le contrôle des structures est un système d'autorisation pour exploiter des terres agricoles, qui exige de l'expérience, des compétences et des moyens matériels, financiers ou organisationnels. (Cass. Civ 3, 14.11.2024, R 23-18.575)

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Space - Paroles d'éleveurs

Avis administratifs

Commune de FEREL

Abrogation partielle du PLU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A25-014 en date du 14 août 2025, le maire de la commune de Ferel a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'abrogation partielle du Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 8 juillet 2020, en tant qu'il classe 26 hameaux en zone agricole, conformément au jugement du tribunal administratif de Rennes du 6 février 2025.

L'enquête se déroulera en mairie de Ferel du 16 septembre 2025 à 9 h 00 au 1er octobre 2025 à 17 h 00 inclus.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- en mairie de Ferel aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00, le mardi et le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- sur un poste informatique comprenant le dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la mairie de Ferel,
- sur le site internet suivant : <https://www.ferel.fr>

Chacun pourra consigner ses observations, à compter du 16 septembre 2025 à 9 h 00 au 1er octobre 2025 à 17 h 00 inclus :

- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie,
- soit les adresser par écrit à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, en mairie de Ferel, 1, place de la Mairie, 56130 Ferel,
- soit par mail à l'adresse : abrogation_PLU_EP@ferel.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :

- mardi 16 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 20 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 1er octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'émettre ses avis et remarques sur l'abrogation partielle du Plan local d'urbanisme.

À l'issue de cette enquête, le conseil municipal pourra prononcer l'abrogation partielle du PLU.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de M. Nicolas Rivalan, maire de Ferel, 1, place de la Mairie, 56130 Ferel, ou par téléphone au 02 99 90 01 06.

M. Bernard Boulic, responsable de bureau d'études en construction en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par Mme la Magistrate déléguée du tribunal administratif de Rennes par décision n° E25000116/35 en date du 5 juillet 2025.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le maire de Ferel afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le maire pourra éventuellement produire ses observations. Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, accompagné du registre et pièces annexées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet suivant : <https://www.ferel.fr>

et ce pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Commune de GUILLAC

Approbation

Plan local d'urbanisme (PLU), de l'élaboration d'un zonage d'assainissement

des eaux pluviales et de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées, compétence

Ploërmel Communauté

AVIS

Le conseil municipal de Guillac a approuvé par délibération du 24 juin 2025, le l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) et par délibération du 8 juillet 2025 l'élaboration d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales. Ces délibérations sont affichées en mairie de Guillac et disponibles sur le site : <http://www.guillac.fr>

Par délibération du 22 mai 2025, le conseil communautaire de Ploërmel Communauté a approuvé la révision du zonage d'assainissement des eaux usées. Cette délibération est affichée au siège de l'EPCI et disponible sur le site : www.ploermelcommunauté.bzh

Les dossiers de révision générale, du zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées sont tenus à la disposition du public respectivement à la mairie de Guillac et à Ploërmel Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur leurs sites internet.

Commune de GÂVRES

AVIS

Le maire de la commune de Gâvres a décidé par arrêté en date du 26 juin 2025, modifié le 9 septembre 2025, le lancement de la modification simplifiée n° 2 du PLU ayant pour objets :

- l'intégration d'un périmètre à l'intérieur duquel seules les résidences principales seront autorisées et de procéder,
- de légères évolutions du règlement afin de mieux tenir compte de la réalité du territoire,
- la mise à jour de deux annexes au PLU.

Les arrêtés sont affichés en mairie et sur le site internet de la commune.

Vie pratique

Un accidenté handicapé est indemnisé pour son exclusion sociale

Une personne définitivement inapte à tout travail à la suite d'un accident a droit à une indemnisation particulière pour compenser la souffrance née de son exclusion sociale. La Cour de cassation vient de le rappeler après l'avoir décidé en mai 2021 en invoquant le principe de la réparation intégrale, sans perte ni profit. Un salarié, se trouvant tétraplégique à la suite d'un accident, réclamait au responsable de cet accident l'indemnisation habituelle, notamment pour ses souffrances, pour la réorganisation matérielle nécessaire de son cadre de vie et pour ses pertes de salaires jusqu'à l'âge de la retraite. Mais il réclamait aussi l'indemnisation de sa mise à l'écart de la société, de sa perte d'identité sociale, de son désœuvrement définitif. L'assureur en cause refusait, mais à tort, a tranché la Cour de cassation, car il y a une souffrance psychologique liée à l'incapacité d'exercer toute activité professionnelle. Il s'agit d'une souffrance distincte de celle ressentie dans les conditions d'existence personnelles et familiales, ont dit les juges, et distincte de la perte des gains professionnels futurs. Ce préjudice est lié à la dévalorisation sociale, voire l'inutilité sociale, ressentie par la victime du fait de son exclusion définitive du monde du travail, ont-ils ajouté. (Cass. Crim, 18.10.2022, P 21-86.346 et Cass. Civ 2, 6.5.2021, F 19-23.173).

Vie des sociétés

Groupe COGEDIS

Créateur de réussites

HONABI

Société civile immobilière

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 4, La Basse Danilais 56220 MALANSAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Malansac, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : Honabi.
Siège social : 4, La Basse Danilais, 56220 Malansac.
Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. La mise à disposition à titre gratuit, sans indemnité, de tout ou partie de ces mêmes biens au profit d'un ou plusieurs associés. La propriété et la gestion, à titre civil, de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens immobiliers, à quelque endroit qu'ils se trouvent. La construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte. La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination. L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de biens sociaux. L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisses avec ou sans garantie hypothécaire. La location de box de stockage. Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance :
M. Antoine Le Bot, demeurant 4, La Basse Danilais, 56220 Malansac.
Mme Marion Bego, demeurant 4, La Basse Danilais, 56220 Malansac.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Vannes.

Armor Compta

EXERCISE COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Centre Mathis, rue Jean Monnet
22120 YFFINIAC
et 23, rue Saint Guillaume
22000 SAINT-BRIEUC

AVIS DE CONSTITUTION SCI

Suivant acte SSP en date du 4 septembre 2025, à Hennebont, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Fruit des Angées.
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 9, rue de Kerorben, 56700 Hennebont.
Objet : l'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 2 000 euros apporté en numéraire et divisé en 200 parts de 10 euros.
Cession de parts : agrément de tous les associés.
A été nommé gérant : Joao Baptista Luvungo.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lorient.

Consommation

La livraison précoce n'annule pas le contrat de location avec option d'achat

Un contrat de location avec option d'achat (LOA) ne peut être annulé au motif que la voiture a été livrée avant l'expiration du délai de rétractation, a confirmé la Cour de cassation. Un couple, ayant signé un tel contrat en 2017 avec demande de livraison immédiate, a engagé une procédure deux ans plus tard pour obtenir l'annulation. L'article visé impose un délai de rétractation de trois jours expirant à la date de livraison, mais la cour d'appel a rappelé que les acheteurs disposaient encore d'un délai jusqu'à minuit le lendemain — ce qu'ils n'ont pas fait. La Cour de cassation a estimé que l'article L.312-47, propre au crédit affecté, ne s'applique pas à un contrat LOA. Elle a précisé que l'article L.312-25, qui interdit tout paiement pendant sept jours, n'interdit pas la remise anticipée du bien loué. La livraison anticipée n'est donc pas une cause de nullité du contrat. (Cour de cassation, 1^{ère} chambre civile, 18 juin 2025, n°23-23.295)

france marchés com

La centrale des marchés par MEDIALEX

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

ace. t. a. d. e. m. a. r. c. h. é. . c. o. m

LA TÉLÉ A CHANGÉ, CHANGEZ D'HEBDO TÉLÉ.

Diverto OUEST

La meilleur de la TV et des plateformes

Votre guide du 14 septembre au 20 septembre 2025

Régions France 3 dévoile le monument préfabriqué des Français

Marine Lorphelin Prend soin de nous sur France 5

Chaque vendredi avec

ouest france

Le supplément Diverto Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.



Férel

RAPPORT N° 2025000075

Objet :

**Constat d'affichage dans 27 hameaux
et 1 affichage en mairie de la
commune de Férel (56).**

Destinataires :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

Rapport de Constatation à l'urbanisme

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois de septembre,

Nous soussigné(s), Chef de Service Principal de 1ère Classe
MESSINA Stephane,

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés,
en résidence à la Mairie Férel

En fonction à la Police Municipale de Férel

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres
reçus de Monsieur le Maire de Férel

Vu les articles 28 et 431 du Code de Procédure Pénale,
Vu les articles L 421-1, L.480-1 et R.480.3 et suivants du Code
de l'Urbanisme,

Vu les articles 78-6 et 429 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles 21, 21-2 ; D14-1 du Code de Procédure
Pénale

Vu les articles L.2122-19 du Code des Collectivités
Territoriales,

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 22 février 2022

Vu le procès-verbal de prestation de serment n°2023/25 de
monsieur Stéphane MESSINA en date du 15 mars 2023,

Vu l'arrêté municipal n°2022/094 de commissionnement aux
constations des infractions au Code de l'Urbanisme de
monsieur Stéphane MESSINA en date du 11 octobre 2022

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits
suivants :

Le 1er septembre 2025, nous sommes commandés de service
pour aller sur la commune de Férel (56) afin de réaliser un
constat d'affichage dans les 27 hameaux ainsi qu'à la mairie.
Dans le cadre de l'enquête publique liée à l'abrogation partielle
du PLU de FEREL demandée par le Tribunal Administratif de
RENNES en date du 06 février 2025 et afin de respecter
l'article R. 123-11 du Code de l'environnement et l'arrêté du 9
septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête
publique, de participation du public par voie électronique, de
consultation et de concertation préalable ainsi que des
déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement.

Les hameaux concernés par l'abrogation partielle sont : la Cour
du Moulin, Quelnet, Kernoil, Kerdivet, Kerjosse, Coldan, les
Basses Métairies, les Hautes Métairies, la Croix du Guernet, le
Cossois, Kergamet, Kernélo, Keraudrain, la Patenôtre,
Kervézo, le Drézet, Kerlann, Tréguet, la Croix du Grand
Moulin, Kercado, le Gastre, Tremorel, Perrin, Kersauvage,
Kermahé et Kerioche.

Une affiche A2 a été mise en place à l'entrée de chaque village

15 jours avant le début de l'enquête publique prévue à partir du 16/09 et elles resteront en place jusqu'à la fin de l'enquête soit le 01/10/2025.

Le lundi 1er septembre 2025, la Police Pluri communale de La Turballe a réalisée la globalité des photos concernant l'affichage réalisé par la commune de Férel (56).

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de Férel (56).

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à Férel

Le 1er septembre 2025

Signature du rapport N°2025000075

Les A.P.J.A. :

Stéphane MESSINA
Directeur du pôle
Sécurité / environnement



Vu et transmis,
Le Chef de Service de Police Municipale

Stéphane MESSINA
Directeur du pôle
Sécurité / environnement



Photo N°1 - 20250901_093615 (1)



Photo N°2 - coldan



Photo N°3 - cour du moulin



Photo N°4 - croix du grand moulin



Photo N°5 - drezet



Photo N°6 - keraudrain



Photo N°7 - kercado



Photo N°8 - kerdivet



Photo N°9 - kergamet



Photo N°10 - kerioche



Photo N°11 - kerjosse



Photo N°12 - kerlann



Photo N°13 - kermahé



Photo N°14 - kernelo



Photo N°15 - kernoil



Photo N°16 - kersauvage



Photo N°17 - kervezo



Photo N°18 - la patenotre



Photo N°19 - le cossois



Photo N°20 - le gastre



Photo N°21 - le guernet



Photo N°22 - les basses mairies



Photo N°23 - les hautes maireries



Photo N°24 - l'isle



Photo N°25 - perrin



Photo N°26 - quelnet



Photo N°27 - treguet



Photo N°28 - trémoriel



De la part de : **Céline BOURDOIS**

DESTINATAIRE : **COMMUNE DE FEREL**

Rachel LAILLE

Date et heure d'envoi : 25/08/2025 12:08:40

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **74194143**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires

SAS au capital 480 000€, représentée par son

représentant permanent **David CANTARERO**, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE FEREL

ABROGATION PARTIELLE DU PLU

1ER AVIS

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE

MORBIHAN

Le **01/09/2025**

PRESSE-OCEAN

LOIRE ATLANTIQUE

Le **01/09/2025**

David CANTARERO

Représentant permanent de Médialex



10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Céline BOURDOIS**

DESTINATAIRE : **COMMUNE DE FEREL**

Rachel LAILLE

Date et heure d'envoi : 25/08/2025 12:09:12

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **74194144**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires

SAS au capital 480 000€, représentée par son

représentant permanent **David CANTARERO**, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE FEREL
ABROGATION PARTIELLE DU PLU
2EME AVIS**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**OUEST-FRANCE
PRESSE-OCEAN**

**MORBIHAN
LOIRE ATLANTIQUE**

**Le 16/09/2025
Le 16/09/2025**

David CANTARERO
Représentant permanent de Médialex



Suite Obsèques

GENESTON

Jean (+), son époux;
Jean-Noël (+), Christian (+),
Isabelle (+), ses enfants;
ses filles et ses gendres,
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants ont la
tristesse de vous faire part du décès
de

**Madame
Marie-Thérèse DUGAST**
née CHÉTANNEAU

survenu à l'aube de ses 94 ans.
Marie-Thérèse repose à la chambre
funéraire des Ets Arnaud à Geneston.
La cérémonie religieuse sera célébrée
**mercredi 3 septembre 2025,
à 10 heures, en l'église de Genes-
ton.**
La famille remercie le personnel de
la résidence St Martin à La
Chevrolière.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.

*La Maison des Obsèques-PF Arnaud,
Les Sorinières, 02 28 00 01 02*

LA CHÂTAIGNERAIE
LA TARDIÈRE, RIVES DE L'YON
(SAINT-FLORENT-DES-BOIS)

Michelle Pineau, son épouse;
Laurence et Thierry Gérard-Dubord,
Nadia et Hervé Paquereau,
ses filles et ses gendres;
Aurélien et Sophie, Antoine et Julia,
Clément, Mélanie, Julien,
ses petits-enfants;
ses 3 arrière-petits-enfants,
son beau-frère et sa belle-sœur
ainsi que toute la famille ont la
tristesse de vous faire part du décès
de

Monsieur René PINEAU

décédé à l'âge de 85 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée
**jeudi 4 septembre 2025, à 10 heu-
res, en l'église de La Tardière,**
suivie d'un hommage au crémato-
rium de Bressuire, à 16 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.
Fleurs naturelles seulement.
Condoléances sur
www.pompesfunebresgendrillon.fr
*La Maison des Obsèques-Gendrillon,
La Châtaigneraie, 02 51 51 01 02*

CHAVAGNES-EN-PAILLERS
LA TARDIÈRE, LES HERBIERS
LA GAUBRETIÈRE
LES LANDES-GENUSSON

Paulette Laporte, née Girard,
son épouse;
Jean-Michel et Véronique, Joël,
Marylène et Olivier,
ses enfants et leurs conjoints;
Solène, Sandra, Morgane,
Mathieu et Océane,
ses petits-enfants
ainsi que leurs conjoints;
Lucas, Maël, Lilas et Iris,
ses arrière-petits-enfants;
Annie, sa filleule,
ont la tristesse de vous faire part
du décès de

Monsieur Joseph LAPORTE

survenu le samedi 30 août 2025,
à l'âge de 85 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée
**mercredi 3 septembre 2025,
à 10 h 30, en l'église de Chava-
gnes-en-Paillers.**
Joseph repose au funérarium des
PF Laporte, rue des Vignes à Chava-
gnes-en-Paillers. Visites de 10 h à
12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.
La famille remercie Jocelyne et Guy
pour leur présence ; ainsi que
l'ensemble du personnel de l'EHPAD
Osmane de Guerry pour leur
gentillesse et leur dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.

*PF Laporte,
Chavagnes-en-Paillers, 02 51 38 17 94*

MACHECOUL-SAINT-MÊME
LA GARNACHE

Daniel et Annie Redois,
Annie et Daniel Chauvin,
ses enfants et leurs conjoints;
Clara, Alexis, Colin, Charlie, Romane,
Benoit, Ninon, Lauralie et Romain,
ses petits-enfants;
Yaëli, son arrière-petite-fille ont la
tristesse de vous faire part du décès
de

Madame Anne-Marie REDOIS
née AUDOIRE

survenu le vendredi 29 août 2025,
à l'âge de 95 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée
**mercredi 3 septembre 2025,
à 15 heures, en l'église de la Tri-
nité de Machecoul.**
Anne-Marie repose à l'Espace funé-
raire de Sainte-Pazanne.
La famille remercie le personnel de
l'EHPAD de Machecoul.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.

*PF Guittény-Thomas - Le Choix
Funéraire,
Machecoul, 02 40 02 20 38*

ORVAULT

Jean-Baptiste Triquet, son époux;
Marjorie, Mathieu, Martin et Maëlys,
ses enfants,
David, Céline et Benoit, leur conjoint;
Lilian, Emma, Loéva, Lino, Lilou,
Sacha, Yun, Alexandre, Mila,
Clémence et Zélie, ses petits-enfants,
et Nate, son arrière-petit-fils,
et toutes ses sœurs ont la tristesse de
vous faire part du décès de

Madame Martine TRIQUET
née CABOCHE

survenu le vendredi 29 août 2025,
à l'âge de 74 ans.
La cérémonie civile sera célébrée
**jeudi 4 septembre 2025, à 14 h 45,
au crématorium de Saint-Jean-de-
Boiseau.**
Selon la volonté de Martine, ni fleurs,
ni plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.

*Coopérative funéraire de Nantes,
Orvault, 02 85 52 38 39*

La parution des avis
d'obsèques est prioritaire

Celle des remerciements
peut se trouver décalée

Remerciements

SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE,
NANTES

Gilbert, son époux;
ses enfants et leurs conjoints
et toute la famille,
très sensibles aux marques de
sympathie reçues lors du décès de

**Madame
Marie-Hélène CHEVALIER**
née PLANCHOT

et dans l'impossibilité d'y répondre
individuellement, remercient
sincèrement toutes les personnes
qui, par leur présence, leurs envois de
fleurs et de cartes, se sont associées
à leur peine.

*Maison Debray-PF Robert,
Sainte-Luce-sur-Loire, 02 40 25 96 16*

NANTES,
THOUARÉ-SUR-LOIRE
SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE,
RIAILLÉ
GRANDCHAMP-DES-FONTAI-
NES

Par votre sympathie, votre amitié,
votre présence, vos visites,
vos offrandes de fleurs et de messes,
vos envois de cartes,
vous avez montré l'estime et
l'affection que vous portiez à notre
maman

Lucette CHEVALIER
née JOLY

ses filles, ses fils, et leurs conjoints,
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants
ainsi que toute la famille
vous remerciant du fond du cœur de
vous être associés à leur peine.

*Maison Debray,
Carquefou, 02 40 29 69 05*

De nombreux
services pour
rendre hommage

Offrande de fleurs, dons,
dépôt de condoléances,
plantation d'arbres sur :
**[avis-de-deces.ouest-
france.fr/presse-ocean/](http://avis-de-deces.ouest-france.fr/presse-ocean/)**

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires,
etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour
Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site
www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre
2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour
certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du
28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de
commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont
obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale,
www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Abrogation partielle du PLU de la commune de Féréol

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A25-014 en date du 14 août 2025, le maire de la commune de Fé-
rel a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'abrogation par-
tielle du Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 8 juillet 2020, en tant qu'il
classe 26 hameaux en zone agricole, conformément au jugement du tribunal
administratif de Rennes du 6 février 2025.

L'enquête se déroulera en mairie de Féréol du 16 septembre 2025 à 9 h 00 au
1er octobre 2025 à 17 h 00 inclus.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- en mairie de Féréol aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et le
mardi de 9 h 00 à 12 h 00, le mercredi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de
14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le
samedi de 9 h 00 à 12 h 00,
 - sur un poste informatique comprenant le dossier d'enquête publique mis à
disposition du public à la mairie de Féréol,
 - sur le site internet suivant : <https://www.ferel.fr>
- Chacun pourra consigner ses observations, à compter du 16 septembre 2025
à 9 h 00 au 1er octobre 2025 à 17 h 00 inclus :
- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie,
 - soit les adresser par écrit à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, en
mairie de Féréol, 1, place de la Mairie, 56130 Féréol,
 - soit par mail à l'adresse : abrogation_PLU_EP@ferel.fr
- Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :
- mardi 16 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
 - samedi 20 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
 - mercredi 1er octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes
personnes intéressées d'émettre ses avis et remarques sur l'abrogation par-
tielle du Plan local d'urbanisme.

À l'issue de cette enquête, le conseil municipal pourra prononcer l'abrogation
partielle du PLU.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent
être demandées par courrier, auprès de M. Nicolas Rivalan, maire de Féréol,
1, place de la Mairie, 56130 Féréol, ou par téléphone au 02 99 90 01 06.

M. Bernard Boulic, responsable de bureau d'études en construction en re-
traite, a été désigné commissaire enquêteur par Mme la Magistrate déléguée
du tribunal administratif de Rennes par décision n° E25000116/35 en date du
5 juillet 2025.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le
commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le maire de Féréol afin
de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un
délai de quinze jours, le maire pourra éventuellement produire ses observa-
tions. Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions moti-
vées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, accompagné
du registre et pièces annexées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront te-
nus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouver-
ture, et sur le site internet suivant : <https://www.ferel.fr>, et ce pendant une du-
rée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Presse Océan

"Société d'Édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest"

Société anonyme

Siège social : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes

Commission paritaire n° 0425 C 86411

N°ISSN : 1144-3596

Date de dépôt légal : à parution

Président du Conseil d'Administration : M. Matthieu FUCHS

Directeur général : M. Marc DEJEAN

Directeur de la publication : M. Marc DEJEAN

Rédacteur en chef : M. Bruno GEOFFROY

Principal actionnaire : Société des Publications du Courrier de l'Ouest, filiale de la société civile SIPA contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste présidée par David GUIRAUD.

Conseil d'administration : MME C. SAOUT-GRIT et M. M. FUCHS, SIPA représentée par M. F.BAKHOUCHE.

Rédaction : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes

Tél. 02.40.44.24.00 - Fax : 02.40.44.24.40

Service clients : 10, rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9

Tél. 02 40 44 24 24 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Publicité :

Extra-locale :

366SAS : 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16 Tél. 01.80.48.93.66

Site internet : www.366.fr

Publicité régionale et locale : Additi, 10 avenue du Breil - 35000 Rennes

Tél. 02.19.29.04.27 - additi@media.fr

Adresse des bureaux Additi :

Nantes : 17 place Magellan - Ponant 2 - 44817 St-Herblain - Tél. 02.19.29.04.27

Saint-Nazaire : 10 Esp. Anna Marly, 44600 St-Nazaire - Tél. 02.30.88.22.98

Site internet : additi@media.fr

Impression : Ouest-France

parc d'activités de Tournebride - 44118 La Chevrolière

Abonnement : retrouvez nos offres sur <https://pojn.fr/abo> - Tarif 1 an : 443 €

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 90,42 %.

Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Certifié PEFC – PEFC/10-31-3502

Toute reproduction ou utilisation, même partielle, d'un article (texte, photo, graphique...) de Presse-Océan faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite du journal, est strictement interdite.

ACPM

2021

22 013

exemplaires/jour

PEFC

10-31-3502

france

marchés

com

La centrale des marchés

par MEDIALEX

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

co + océan + ché .co



Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : **www.medialex.fr**

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, **www.actulegales.fr**.

Marchés publics

Procédure adaptée



Consultation de sociétés de promotion immobilière pour l'attribution des droits à construire sur l'ilot E pour environ 12 logements collectifs et 4 maisons accolées, opération Zac Parc Nevez à Plescop - Affaire 25S0146

PROCÉDURE ADAPTÉE

1/ Maître d'ouvrage : Morbihan Habitat, 6, avenue Edgar-Degas, CS 72055, 56000 Vannes cedex.

2/ Localisation et description du projet : ville de Plescop (56), Zone d'Aménagement Concerté de Park Nevez, 1re tranche, Ilet du Verger. Cette opération globale d'environ de 17,6 ha prévoit la construction d'environ 630 logements réalisés en 4 tranches respectivement 145, 246, 54 et 183 logements et prévoit deux polarités de services de proximité (une infrastructure de loisirs et plein air et un programme à destination de services). Le secteur objet de la consultation, situé au Nord-Est du quartier, concerne l'ilot E de la première tranche, Ilet du Verger.

Cet ilot doit accueillir un programme d'environ 12 logements collectifs et d'environ 4 maisons accolées.

L'architecte et paysagiste conseil du projet est l'agence Super 8, 1, place de l'Edit-de-Nantes, 44100 Nantes.

3/ Objet de la consultation : cession des droits à construire sur l'ilot E dans le cadre de l'aménagement de la Zac Park Nevez, Plescop :

Surface de l'ilot E : 2 317 m2 au total.
Surface plancher totale : 1 140 m2.

- Environ 12 logements collectifs :
Epannelage : R+2+A max.

Environ 780 m2 de surface plancher.
- Environ 4 maisons accolées.

Epannelage : R+1 max.

Environ 360 m2 de surface plancher.

Dates d'études et de réalisation : études 2e trimestre 2026 - PC 3e trimestre 2026 - Réalisation : mi 2027.

4/ Contraintes réglementaires et administratives :

Les acquéreurs auront pour obligation le respect :

- des dispositions du Plan local d'urbanisme de Plescop en vigueur,

- des prescriptions architecturales, urbanistiques, paysagères, environnementales et techniques pour les logements collectifs et maisons accolées,

- du cahier des charges de cession des terrains,

- de la fiche de lot,

- du plan de vente.

5/ Déroulement de la consultation :

1. Publication de l'avis : 28 août 2025.

2. Date limite de réception des candidatures et offres : 13 novembre 2025 à 12 h 00.

3. Commission d'examen des offres et présentation à la ville : décembre 2025.

4. Phase d'échanges et de dialogue du projet présenté (possibilité d'un oral) : janvier 2026.

5. Choix du lauréat : janvier/février 2026.

6. Signature de la promesse synallagmatique de vente : mars 2026.

6/ Retrait du dossier de consultation :

Le dossier est dématérialisé et est disponible sur le profil acheteur de Morbihan Habitat sur la plateforme de dématérialisation Marchés sécurisés : <https://www.marches-securises.fr/entreprise>

7/ Candidatures et offres :

L'équipe candidate sera une société de promotion immobilière (construction/vente de logements).

Les candidatures et offres doivent être envoyées sous format numérique (.pdf). Elles comprendront les documents suivants dont le contenu est développé dans le document de consultation :

- un dossier de candidature permettant de justifier des capacités juridiques, techniques, opérationnelles et financières ainsi que 3 références récentes de réalisations présentant des équivalences de contexte,

- une note de synthèse de compréhension du projet et de présentation du programme envisagé pour l'ilot. Ce document, sur un maximum de 10 feuilles A4 recto verso (soit 20 pages) explicitera :

- La compréhension et l'appréciation par le candidat des intentions urbaines, architecturales (parti urbain, architectural et paysage) proposées notamment au regard du contexte environnant ; une attention particulière devra être portée à l'intégration urbaine et architecturale du programme vis-à-vis des constructions environnantes (futurs et actuelles).

La présentation des ambitions environnementales pour le projet (performance énergétique, objectif de labellisation, utilisation d'Énergies Renouvelables, choix des matériaux).

La présentation du programme prévisionnel détaillé de logements (plan masse, plan des stationnements, plans des étages courants, SHAB, surface de plancher, nombre de logements, typologie).

- Une perspective architecturale présentant la façade de l'immeuble à intégrer (angle laissé au choix de l'équipe).

- Toutes pièces graphiques jugées nécessaires à la bonne compréhension de l'offre pourra être jointe au dossier (schéma, croquis, images de références).

L'équipe dédiée au projet au sein de l'opérateur ainsi que les compétences qu'il souhaite mobiliser en externe.

un bilan simplifié de l'opération, présentant l'offre financière de charge foncière, les prix de sortie des logements, les coûts de construction et la marge de l'opération,

la proposition d'achat, comprenant le calendrier prévisionnel du projet, dûment complétée et signée du maître d'ouvrage par sa Direction et/ou Comité d'Engagement selon le modèle joint en annexe.

Si le candidat envisageait la modification de certains termes de ce document, ces demandes de modifications devraient impérativement être transmises avec le dossier d'offre.

Après approbation des dossiers de candidatures, les offres seront jugées de la manière suivante :

- ambition environnementale retenue pour le projet : 30 %,

- parti urbain et architectural proposé par rapport aux intentions urbaines et compréhension des enjeux du site et du contexte environnant : 30 %,

proposition financière pour l'acquisition du terrain, indication du prix de vente avec estimation du coût de construction au regard des objectifs et exigences du maître d'ouvrage et notamment la maîtrise du coût de sortie du programme : 20 %,

qualité du programme envisagé (nombre et typologie de logements, qualité de vie pour les résidents, places de stationnement) et délais de réalisation : 20 %.

8/ Date limite de remise des candidatures et offres : le 13 novembre 2025 à 12 h 00.

Les offres devront être déposées sur la plateforme de dématérialisation "Marchés sécurisés" : <https://www.marches-securises.fr/entreprise> avant la date limite de remise des offres.

Date limite de réception des offres : 13 novembre 2025 à 12 h 00.

Avis administratifs

Abrogation partielle du PLU de la commune de Férél

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A25-014 en date du 14 août 2025, le maire de la commune de Férél a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'abrogation partielle du Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 8 juillet 2020, en tant qu'il classe 26 hameaux en zone agricole, conformément au jugement du tribunal administratif de Rennes du 6 février 2025.

L'enquête se déroulera en mairie de Férél du 16 septembre 2025 à 9 h 00 au 1er octobre 2025 à 17 h 00 inclus :

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- en mairie de Férél aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00, le mardi et le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00,

- sur un poste informatique comprenant le dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la mairie de Férél,

- sur le site internet suivant : <https://www.ferel.fr>

Chacun pourra consigner ses observations, à compter du 16 septembre 2025 à 9 h 00 au 1er octobre 2025 à 17 h 00 inclus :

- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie,

soit les adresser par écrit à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, en mairie de Férél, 1, place de la Mairie, 56130 Férél,

- soit par mail à l'adresse : abrogation_PLU_EP@ferel.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :

- mardi 16 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 20 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,

- mercredi 1er octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'émettre ses avis et remarques sur l'abrogation partielle du Plan local d'urbanisme.

À l'issue de cette enquête, le conseil municipal pourra prononcer l'abrogation partielle du PLU.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de M. Nicolas Rivalan, maire de Férél, 1, place de la Mairie, 56130 Férél, ou par téléphone au 02 99 90 01 06.

M. Bernard Boulic, responsable de bureau d'études en construction en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par Mme la Magistrate déléguée du tribunal administratif de Rennes par décision n° E25000116/35 en date du 5 juillet 2025.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le maire de Férél afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le maire pourra éventuellement produire ses observations. Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, accompagné du registre et pièces annexées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet suivant : <https://www.ferel.fr>, et ce pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera du lundi 25 août, 9 h 00 au vendredi 26 septembre, 17 h 00.

Construction d'un bâtiment de production ostréicole et d'un bassin ostréicole, chantier Quintin.

Dossier consultable en mairie. Adresse de la mairie : place des 3-Ōtages, 56470 Saint-Philibert.

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30.

Du mardi au jeudi : 9 h 00 à 12 h 00.

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Philibert :

<https://www.saintphilibert.fr/>

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Saint-Philibert :

- lundi 25 août 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 5 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 26 septembre de 14 h 00 à 17 h 00.

Observations par courrier à l'adresse suivante à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête publique : mairie de Saint-Philibert, à l'attention de M. Laurent Dané commissaire enquêteur, place des 3-Ōtages, 56470 Saint-Philibert.

Ou par voie électronique adresse suivante : enquetepublique@stphilibert.fr

en indiquant en objet «observations enquête publique construction d'un bassin et d'un bâtiment ostréicole».

Vie des sociétés

MARZAN POIDS LOURDS

Société à responsabilité limitée en liquidation

Au capital de 30 000 euros

Siège : ZA du Bel Air 56130 MARZAN

Siège de liquidation : 2, Kertuy 56130 MARZAN

430 364 083 RCS Vannes

AVIS

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2024 au 2, Kertuy, 56130 Marzan a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Béatrice Hoelland, demeurant au 2, Kertuy, 56130 Marzan, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Vannes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur.

Découvrez les nouveautés des

Editions

OUEST-FRANCE

Beaux-livres

Maison décoration

Tourisme • Histoire Cuisine

Loisirs créatifs • Pratique

Nature • Jeunesse

www.editionsouestfrance.fr

Salariés

Pas de forfait-jours sans contrôle efficace de la charge de travail

Un salarié travaillant avec un forfait en jours peut se plaindre et faire juger nul l'accord qui aurait institué ce système sans prévoir un suivi réellement effectif de sa charge de travail.

Ce suivi doit être effectif et régulier, de façon à permettre à son employeur de remédier en temps utile à une charge de travail qui apparaîtrait incompatible avec une durée raisonnable, a précisé la Cour de cassation.

Sans quoi il n'est pas de nature à garantir que l'amplitude et la charge de travail restent raisonnables, et la convention de forfait en jours est nulle.

Les juges ont ainsi donné raison à un cadre alors que sa convention de forfait-jours prévoyait un contrôle du rythme de travail reposant sur un document récapitulatif tenu par le salarié lui-même et l'examen seulement annuel de ce sujet, lors d'un entretien avec un supérieur.

Le droit à la santé et au repos est une exigence constitutionnelle, a rappelé la Cour de cassation.

(Cass. Soc. 5.7.2023 E 21-23.387).



Société « Ouest-France »
S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Adresse postale : 10 rue du Breil
35051 Rennes cedex 9

Rédaction de Paris :
91 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.

Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.

Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,

Mme Laetitia Greffié,

M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :

MM. François-Xavier Lefranc, Président,

Fabrice Bazard, Directeur Général,

Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :

MM. David Guiraud, Président,

Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente

Valérie Cottureau, Elsa Da Costa,

Annabel Desgrées du Loû,

Laurence Méhaignerie,

MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,

Thierry Maillard.

SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,

Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA

(Société d'investissements et de participations).

SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste,

association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de

MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,

Oliver Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,

Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,

Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,

Annabel Desgrées du Loû,

Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,

Marie-Trinité Touffet.

Abonnement

Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr

Tarif 1 an : 462 €

Une question sur votre abonnement ?

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h

au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).

Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS

Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :

Additi média

Tél. 02 19 29 04 27. additi-media.fr

Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil,

35051 Rennes cedex 9.

Parc d'activité de Tournebride,

44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,

Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.

Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.

Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du

lundi 1^{er} septembre 2025 :

452 778

Certifié PEFC - PEFC®/10-31-3502



Envoyez le bon ci-dessous

sans affranchir à

Service Clients

Libre réponse 94114

35099 Rennes Cedex 9



02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)

du lundi au vendredi de 8h à 18h

CODE : S251OREN/AP3C



Gagnez du temps

o-f.fr/abo/rentree

BULLETIN D'ABONNEMENT



OUI, je souhaite m'abonner au Pack Famille Ouest-France : pendant 6 mois 7j/7,

le journal papier livré à domicile pour **15 €/mois** au lieu de ~~48,50 €*~~,

soit 69 % de réduction. INCLUS, un accès aux contenus numériques

à partager avec 4 proches de mon choix.

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Adresse

CP

Ville

Tél.

Email

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

* Voir conditions sur [o-f.fr/abo/rentree</](http://o-f.fr/abo/rentree)